

L'épargnant « au cœur des débats »

CGPC fête en 2012 son quinzième anniversaire et réaffirme à cette occasion sa vocation de défendre en priorité les intérêts du consommateur épargnant. Mettre cet épargnant « au cœur des débats » constituera ainsi le thème de la prochaine convention de l'Association qui se déroulera le 25 octobre prochain. On rappellera que la meilleure protection de l'investisseur passe par la vérification des compétences de son conseil par la procédure de certification, laquelle est assortie de l'adhésion à un code de déontologie rigoureux et à l'engagement de respecter les « standards et procédures » édictés internationalement par la communauté des Certified Financial Planners (CFP). **Début 2012, CGPC a procédé à une importante refonte de son examen afin de renforcer les exi-**

gences de qualité et dépasser les standards de la norme ISO 22222 qui est attribuée sur simple demande aux professionnels ayant réussi l'examen national de certification et remplissant notamment les obligations annuelles de formation.

Plusieurs objectifs ont été fixés pour cette réforme :

- Suivre les développements de la régulation qui, dans tous les secteurs du conseil financier, impose une évaluation des professionnels pour protéger davantage le consommateur épargnant.
- Participer à l'internationalisation du conseil en planification financière qui adopte partout dans le monde des standards et procédures uniformes.
- Rapprocher encore plus l'examen de certification de la pratique quotidienne du conseil.

- Garantir aux candidats une meilleure objectivité dans la préparation des questionnaires et la méthode de notation.

Tous les adhérents de CGPC sont invités à participer à la Convention 2012 le 25 octobre qui, autour du régulateur et du politique, re-situera le débat de l'épargne en France au moment où des

signes de confiance, et un optimisme retrouvé pour l'avenir, semble manquer chez les professionnels du conseil patrimonial. •



Hervé de la Tour d'Artaise
Président CGPC